



LE  
**PERCHE**  
ornais  
Innovant par nature

## PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2020

---

### GUIDE DU PORTEUR DE PROJET

PAYS DU PERCHE ORNAIS  
« LE PERCHE Innovant par nature »



## SOMMAIRE

Programme LEADER.....p. 1

Fiches-actions.....p. 2

Bénéficiaires.....p. 3

Calcul de l'aide.....p. 3

Etapas du dossier.....p. 4

Points de vigilance.....p. 5-6

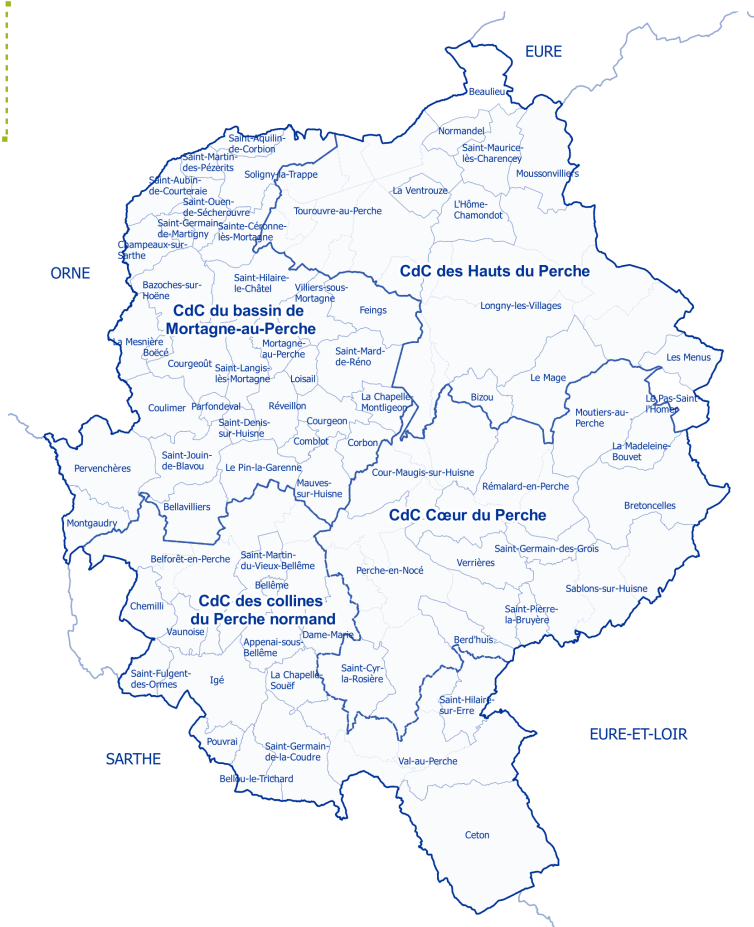
## Quel territoire concerné ?



47 835 habitants

71 communes

L'ensemble du territoire  
du Pays du Perche ornais est  
éligible au programme LEADER



## Qu'est-ce que le programme LEADER ?

LEADER, **L**iaison **E**ntre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale, est un programme européen qui permet aux territoires ruraux de financer des projets locaux avec une enveloppe dédiée, provenant du **Fonds Européen Agricole pour le développement Rural** (FEADER). Pour **2014 - 2020**, la **Région Normandie**, autorité de gestion du FEADER, a accordé au Pays du Perche ornais :

**1 740 150 €**

## Quelles sont les 9 actions du programme ?



### INNOVATION NUMÉRIQUE

dans les services publics, touristiques, les entreprises et les exploitations agricoles

Exemples : services publics dématérialisés, plateforme de commerce en ligne,



### COORDINATION DES TRANSPORTS doux et propres et de l'intermodalité

Exemples : installation de bornes de recharges de véhicules électriques, développement de l'intermodalité, liaisons douces entre les zones d'habitats et de



### STRUCTURATION TOURISTIQUE de la Destination Perche

Exemples : structuration du réseau d'accueil, développement du tourisme à vélo et autour du cheval...



### ÉNERGIES RENOUVELABLES bois et méthanisation

Exemples : étude des gisements, accompagnement des projets collectifs, actions de sensibilisation et de communication...



### EXPÉRIMENTATION pour des LOGEMENTS plus attractifs

Exemples : projets exemplaires de réhabilitation de logements vacants en centre-bourg, petites unités de logement



### ACTIONS AGRICOLES COLLECTIVES solidaires et durables

Exemples : ateliers collectifs de transformation de produits fermiers, plateforme de distribution de la restauration collective...



### COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES s'appuyant sur les ressources locales

Exemples : études de marché, création d'un nouveau produit ou service, création d'une ligne de transformation...



### RÉNOVATION THERMIQUE des bâtiments (publics, entreprises et habitat)

Exemples : action collective de conseils et d'accompagnement de la rénovation thermique, animation territoriale...



### COOPÉRATION interterritoriale et transnationale

Exemples : à l'échelle du Parc naturel régional du Perche, d'autres groupes d'action locale français ou européens...

## Qui sont les bénéficiaires ?

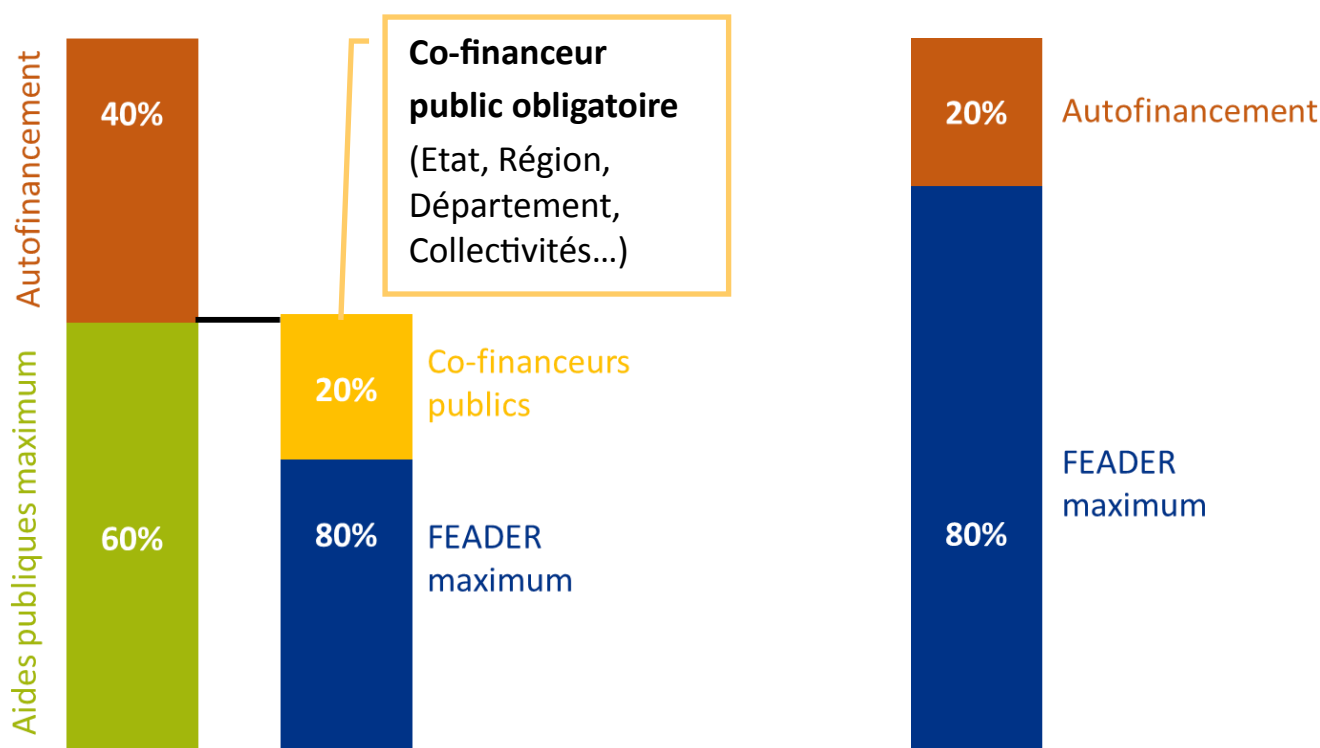
### Les porteurs de projets publics ou privés :

Entreprise (dont SCOP, SCIC, GIE, etc.), association, collectivité locale, établissement public, chambre consulaire, CUMA...

## Quel est le calcul de l'aide ?

### Porteur de projet de statut privé

### Porteur de projet de statut public

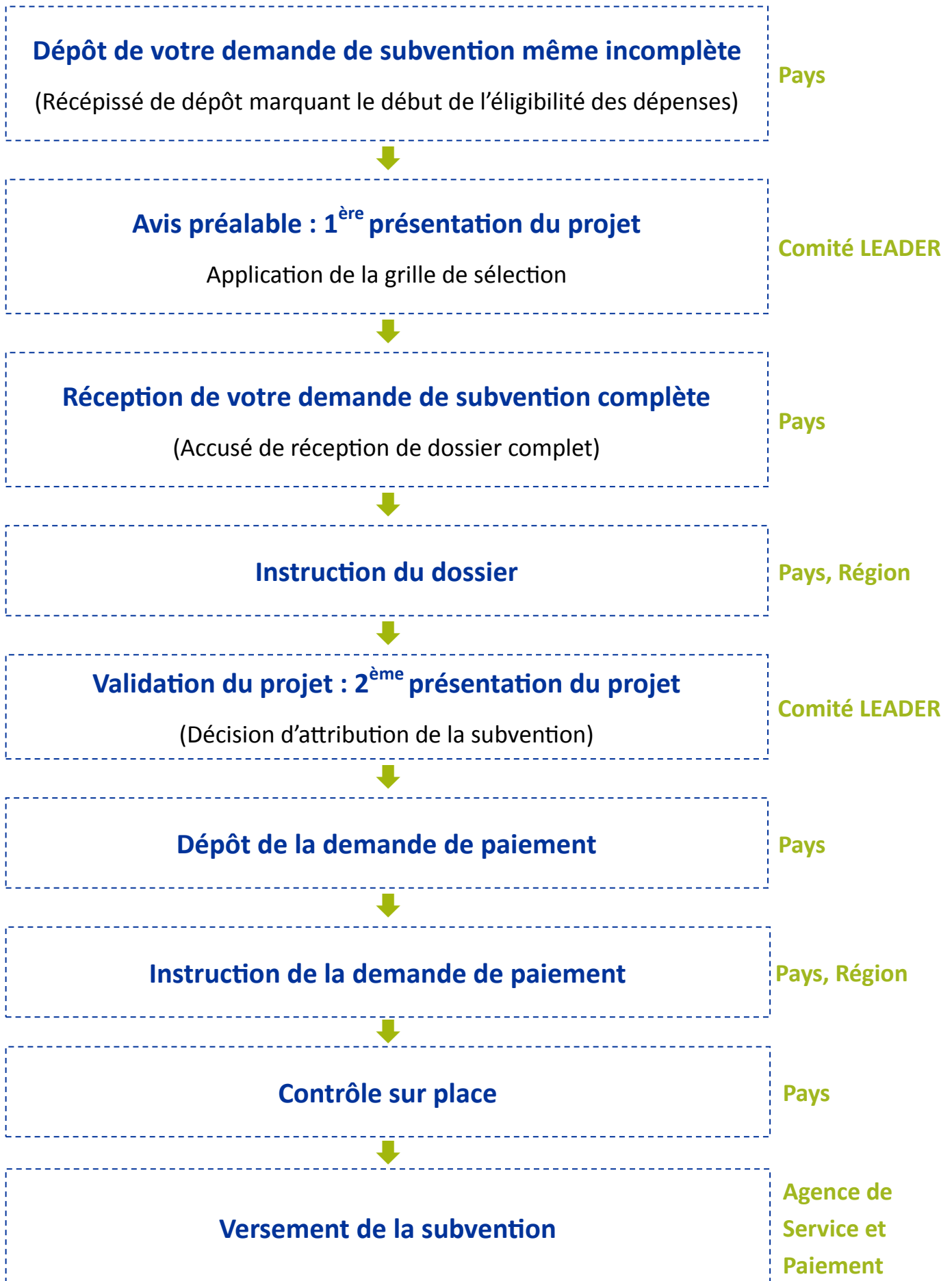


### Dépenses d'investissement et de fonctionnement

- Montant FEADER minimum à l'instruction : 2 000 €
- Sous réserve du régime d'aides d'Etat et de la législation nationale
- Le projet ne peut pas bénéficier d'autres aides européennes (FEADER/FEDER/FSE/FEAMP)



## Quelles sont les étapes ?



## Quels sont les points de vigilance ?

### 1/ DÉBUT D'EXÉCUTION

- **Ne pas avoir commencé l'exécution du projet** avant la date de dépôt d'un dossier. Aucun acte juridique (bon de commande ou de devis signé) ne doit être réalisé.

### 2/ DÉPENSES

- Pour vérifier le coût raisonnable de la dépense : **3 devis comparatifs**. L'assiette éligible est plafonnée au coût du devis le moins cher majoré de 15%
- Les dépenses ne peuvent inclure le simple remplacement, l'acquisition de matériel d'occasion, l'auto-construction, les frais de structure
- Les dépenses engagées dans le cadre d'un **contrat crédit-bail** sont **ineligibles**
- La **TVA et les autres taxes** sont éligibles si elles **ne sont pas récupérables**
- Les **dépenses de personnel** doivent être **en lien direct avec l'opération** et donc être justifiées au nombre de jours travaillés et en adéquation avec la qualification du personnel.

### 3/ MARCHÉ PUBLIC

- **Respecter les procédures** applicables aux **marchés publics** (collectivités territoriales et associations qualifiées de droit public) et produire les justificatifs du marché et de la publicité.

#### SEUILS PUBLICITE (Mars 2016)

< 25 000 € : publicité non obligatoire

De 25 000 à 90 000 € : publicité adaptée

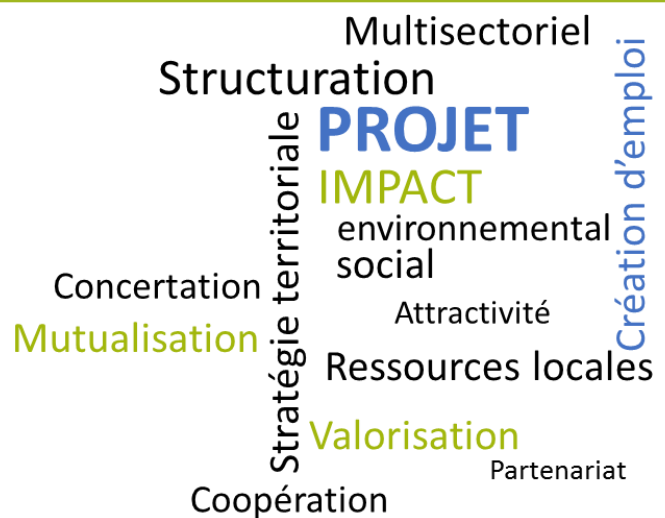
> 90 000 € : **publicité obligatoire**, le pouvoir adjudicateur doit présenter une copie de chaque publicité obligatoire (BOAMP, JAL, revues spécialisées, plate-forme dématérialisée, JOUE)

#### 4/ CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pouvoir **justifier des critères d'innovation et obtenir au moins 10/20 points** dans la grille de sélection propre à la fiche-action.

#### 💡 INNOVATION

- ✓ de produits ou de services
- ✓ de procédé et de méthode
- ✓ de commercialisation et du marketing
- ✓ d'organisation



#### 5/ CONTRÔLES

- Se soumettre à l'ensemble des **contrôles prévus dans la réglementation** (sur place et administratifs). Détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération pendant 10 ans
- Conserver le bien pendant **5 ans** à compter du paiement final
- **En cas d'irrégularité ou de non-respect de ces engagements, le remboursement de tout ou partie des sommes perçues sera exigé.**

#### 6/ REGLES DE PUBLICITE

- **Respecter les règles de publicité** sur les fonds européens : mention du cofinancement, logos, description du projet...
  - ✓ Affiche ou plaque de format A3 au sein de vos locaux (selon montant de l'aide)
  - ✓ Sur les conventions, invitations, documents diffusés...
  - ✓ Sur votre site internet et intégrer ce lien : [ec.europa.eu/agriculture/rural-developpement-2014-2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rural-developpement-2014-2020/index_fr.htm)

Kit de publicité téléchargeable : <http://bn.europe-en-normandie.eu/index.php/en-pratique/kitdepublicite20142020>



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

Une question ?

Besoin d'être accompagné dans la démarche ?

**CONTACTEZ**




## Cellule d'animation LEADER

Pays du Perche ornais

Maison des territoires

ZI la Grippe

61400 Mortagne-au-Perche

 02 33 85 80 80

 [leader@payspercheornais.fr](mailto:leader@payspercheornais.fr)

 [www.vivre-dans-le-perche.fr](http://www.vivre-dans-le-perche.fr)